

RÉPONSE – QE 285 A – 23.11

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 285 – 23.10

déposée par Monsieur Cédric BRINER, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

QUELLE TRAJECTOIRE DES AVIONS ?

QUESTION

Depuis la fin de la période de la COVID-19, des habitants de notre Commune m'ont fait remarquer que l'aviation est bien plus bruyante que pré-covid. Les questions ouvertes sont :

- 1 Y a-t-il eu un changement d'horaire par l'ouverture plus tôt ou la fermeture plus tard de l'Aéroport ?
- 2 Le nombre de décollages/atterrissages aux heures matinales (06h00-07h00) a-t-il augmenté ?
- 3 Le nombre de décollages/atterrissages aux heures nocturnes (22h00-24h00) a-t-il augmenté ?
- 4 La trajectoire de décollage sur Vernier a-t-elle été modifiée ?

RÉPONSE

La Ville de Vernier a soumis ces questions à l'Aéroport international de Genève (AIG), qui nous a apporté les réponses suivantes :

- 1 Les heures d'exploitation régulières de l'Aéroport de Genève sont de 06h00 à minuit, conformément au règlement d'exploitation en vigueur depuis de nombreuses années. Il a été régulièrement approuvé par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et son application fait l'objet d'une surveillance par ce dernier. L'aéroport est soumis à un couvre-feu entre minuit et six heures du matin. Conformément à la loi fédérale sur l'aviation (LA, RS 748.0), l'exploitant peut autoriser jusqu'à quatre mouvements entre minuit et 00h29 en raison de circonstances particulières (p. ex. arrivée tardive en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'un incident médical à bord). Il convient de rappeler que le couvre-feu existe depuis plus de vingt ans et n'a presque pas d'équivalent en Europe. Enfin, il faut rappeler qu'il n'y a pas de décollages dits « à l'horaire » après 22h00, sauf trois destinations long-courriers.
- 2 Les décollages pendant la tranche horaire de 06h00 à 07h00 ont légèrement augmenté par rapport à l'année 2022 et l'année 2019 (les années 2020 et 2021 ne pouvant pas être utilisées comme référence pour des raisons évidentes). Le nombre d'atterrissages, de son côté, ne présente pas une augmentation par rapport à l'année 2022 et reste inférieur par rapport à l'année 2019. Ainsi, globalement, les décollages et atterrissages cumulés n'ont pas augmenté en 2023.
- 3 Il a été constaté en 2022 une légère augmentation du nombre de mouvements après 22h00, principalement en raison du nombre croissant de départs retardés. Afin de lutter contre cette situation, la révision du règlement d'exploitation, actuellement contestée par-devant les tribunaux, prévoit l'instauration de quotas avec pénalités financières pour les compagnies aériennes. En raison de l'effet suspensif des recours, ce système n'est pas encore en vigueur mais incite toutefois d'ores et déjà les compagnies aériennes à prendre des mesures pour limiter les retards après 22h00. De plus, l'Aéroport

de Genève travaille avec les compagnies aériennes les plus exposées à ces retards afin de les inciter à planifier ces vols plus tôt pour éviter de décoller après 22h00 en raison de retards.

4 La trajectoire de décollage sur Vernier n'a pas été modifiée.

En complément, nous portons à votre connaissance que l'Aéroport de Genève met à disposition sur son site internet, via le lien <https://gva.noiselab.casper.aero/#page=home>, les statistiques et éléments factuels qui ont permis d'étayer les réponses ci-avant.

La question écrite QE 285 – 23.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 6 novembre 2023

